

RESOLUTIONS PROPOSEES À L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2013

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu les modifications statutaires proposées, approuve l'ensemble des modifications proposées et adopte les nouveaux statuts dans leur intégralité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du Règlement Général adopté en Conseil d'Administration en date du 19 mars 2013, adopte celui-ci dans son intégralité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confie tous pouvoirs au porteur d'un extrait d'une copie du procès verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt et les publications légales.

RESOLUTIONS PROPOSEES À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2013

Première résolution

Après dépouillement des bulletins de vote, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les candidats au poste d'administrateurs collègue employeurs suivants :

-
-
-
-
-

sont élus pour une durée de quatre ans. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016 soit au plus tard le 30 juin 2017.

Deuxième résolution

Après dépouillement des bulletins de vote, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les candidats au poste de membre de la Commission de Contrôle collègue employeurs suivants :

-
-
-

sont élus pour une durée de quatre ans. Le mandat des membres de la Commission de Contrôle prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016 soit au plus tard le 30 juin 2017.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confie tous pouvoirs au porteur d'un extrait d'une copie du procès verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt et les publications légales.